

Tableau 15
L'antimoine et ses dérivés

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
- Stibiose : pneumopathie caractérisée par des signes radiographiques spécifiques accompagnés ou non de troubles tels que toux, expectoration, dyspnée.	15 ans sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 2 ans	Travaux exposant à l'inhalation de poussières, fumées ou vapeurs d'antimoine, notamment : - Travaux de forage, d'abattage, d'extraction de minerais renfermant de l'antimoine,
- Dermatite de contact allergique récidivante après une nouvelle exposition ou confirmée par un test épicutané positif au produit manipulé.	30 Jours	- Concassage, broyage, tamisage, manipulation de minerais renfermant de l'antimoine, - Travaux de purification, grillage, réduction thermique et oxydation de minerais ou de substances renfermant de l'antimoine, - Brassage et ensachage d'oxyde d'antimoine.